



REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

BÂTIMENT E

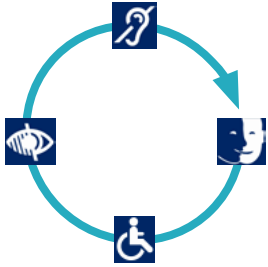




Accessibilité de l'établissement



Bienvenue AU BATIMENT E DE L'ENSICAEN ECOLE D'INGENIEURS ET CENTRE DE RECHERCHE



→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui

non



→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui

non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.
C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non



Contact : 02 31 45 27 50



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET :
Adresse :



Certaines prestations ne sont pas accessibles



1.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



2.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



3.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

Raison sociale : **ENSICAEN**

Adresse : **6 Boulevard du Maréchal Juin**

Code postal : **14050** Ville : **CAEN cedex 4**

Téléphone : **02 31 45 27 50** Fax : **02 31 45 27 60**

Site web : **www.ensicaen.fr**

Nom du représentant de la personne morale : **HAMET Jean-François**

Siret : **19141720300012**

Activité : **École publique d'ingénieurs et centre de recherche**

Bâtiment concerné : **bâtiment E**

Classement de l'ERP : **type R 3^e catégorie**

Effectif de l'ERP : Personnel : **79¹** Public : **600¹** Total : **679¹**

L'ERP possède plusieurs niveaux (étages et/ou sous-sol) : **OUI** NON

Un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été établi : **OUI** NON

Si oui à quelle date : **24/09/2015**

Existe-il un registre de sécurité : **OUI** NON

¹ Effectif maximum autorisé

ÉCLAIRAGE

- Cheminement extérieur : 20 lux
- Circulation piéton / voiture : 50 lux
- Circulation intérieure : 100 lux
- Escalier et équipement mobile : 150 lux
- Poste ou banque d'accueil : 200 lux
- Éclairage par détection de présence

CONFORME : OUI NON PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délai de la réalisation	Coût	Validation de la réalisation	Date

CHEMINEMENT

- Sol stable, non meuble et sans trou ou ressaut > à 2 cm (ou 4 cm si pente < 33%)
- Largeur du cheminement de 1,40 m (tolérance 1,20 m sur une courte distance)
- Absence d'élément en saillie ≥ 0.15 m
- Dévers sur les cheminements \leq à 2 %
- Dans le cas d'un vide bordant un cheminement² supérieur à 40 cm, présence d'un garde-corps.
- Espaces de giration à chaque choix d'orientation et tous les 6 à 8 m
- Éléments de guidage de couleur contrastée (à minima entre l'entrée, le parking et l'accueil)
- Repérage des parois et portes vitrées
- Revêtements sans gêne visuelle ou acoustique
- Hauteur de passage libre $\geq 2,20$ m sous élément suspendu

CONFORME : OUI NON PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délai de la réalisation	Coût	Validation de la réalisation	Date

² Distance inférieure à 0,90 m

PARKING

En cas de place de parking, 2 % du parc doit être accessible (minimum 1 place adaptée).

- Places localisées à proximité de l'entrée
- Largeur $\geq 3,30$ m
- Marquage au sol + Signalétique verticale
- Raccordement au cheminement sans ressaut $>$ à 2 cm

CONFORME : OUI NON PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délai de la réalisation	Coût	Validation de la réalisation	Date

PORTAIL ET PORTE ADAPTÉE

- Portail facilement manœuvrable (effort pour ouvrir ≤ 50 Newtons)
- Espaces de manœuvre devant et derrière (1,70 m - 2,20 m)
- Largeur de passage utile d'un battant 0,77 m à minima
- Hauteur de poignée (0,90 m et 1,30 m)
- Poignées facilement préhensibles
- Temporisation d'ouverture adaptée à la distance pour les portails automatiques

CONFORME : OUI **NON** PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délai de la réalisation	Coût	Validation de la réalisation	Date
Remplacer la porte de la salle E206 (poignée à moins de 40 cm d'un angle)	01/07/20			

ASCENSEUR ET PLATEFORME ÉLÉVATRICE

- Conforme à la norme NF EN 81-70/A1 ou plateforme élévatrice selon les normes NF EN 81-41 et NF EN 81-40
- Largeur de passage de porte³ 0,83 m
- Dimension minimale de la cabine 1,10 m x 1,40 m
- Dimension minimale de la plateforme élévatrice 0,90m x 1,40 m
- Charge minimale supportée ≥ 300 kg

CONFORME : OUI NON PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délai de la réalisation	Coût	Validation de la réalisation	Date

³ La porte ou le portillon d'entrée a une largeur nominale minimale de 0,90 m correspondant à une largeur de passage utile de 0,83 m.

ESCALIER ≤ 3 MARCHES

- BEV (Bande d'Éveil à la Vigilance) en haut de chaque escalier entre 0.28 et 0.50 m de la première marche
- Contremarche et nez de marche de couleur contrastée notamment sur la première et dernière marche
- Main courante recommandée (hauteur 0,80 m à 1,00 m)
- Hauteur de marche ≤ 16 cm
- Absence d'obstacle au pied de chaque nez de marche
- Largeur de giron ≥ 28 cm

CONFORME : OUI NON PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délai de la réalisation	Coût	Validation de la réalisation	Date

ESCALIER > 3 MARCHES

- BEV (Bande d'Éveil à la Vigilance) en haut de chaque escalier entre 0,28 et 0,50 m de la première marche
- Contremarche et nez de marche de couleur contrastée notamment sur la première et dernière marche
- Main courante, barre de maintien (rigide et continu) (hauteur 0,80 m à 1,00 m)
- Hauteur de marche ≤ 16 cm
- Absence d'obstacle au pied de chaque nez de marche
- Largeur de giron ≥ 28 cm
- Protection des espaces sous escalier

CONFORME : OUI **NON** PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délai de la réalisation	Coût	Validation de la réalisation	Date
Installer une protection sous l'escalier central	01/07/18			
Mettre en place des appels de vigilance sur tous les paliers (présence uniquement à chaque niveau)	01/07/18			

PLAN INCLINÉ, RAMPE FIXE OU AMOVIBLE

- Pente du plan incliné de 8 % à 10 % suivant les longueurs et les tolérances dans l'existant⁴
- Dévers \leq à 3 %

CONFORME : OUI NON PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délai de la réalisation	Coût	Validation de la réalisation	Date

⁴ 8 % sur une longueur inférieure ou égale à 2 m, 10 % sur une longueur inférieure ou égale à 0,50 m

DISPOSITIF DE COMMANDE

- Prise en compte des appels par le système, notamment des personnes sourdes, malentendantes ou muettes
- Assure le retour d'information de la prise en compte de l'appel, particulièrement lors de l'absence d'une vision directe
- Hauteur entre 0,90 m et 1,30 m
- Espace d'usage 0,80 m x 1,30 m
- Couleur contrastée notamment au niveau des organes de commande
- L'ensemble peut être associé avec des systèmes visuels et sonores

CONFORME : OUI NON PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délai de la réalisation	Coût	Validation de la réalisation	Date

PERSONNEL

Le personnel amené à être en contact avec le public doit être formé à l'accueil et à l'accompagnement de toute personne handicapée (moteur, visuel, auditif, mental, cognitif psychique ...).

CONFORME : OUI NON **PAS CONCERNÉ**

Nature de la réalisation	Délai de la réalisation	Coût	Validation de la réalisation	Date

SANITAIRES

- Au moins un⁵ doit être accessible aux personnes handicapées
- Rayon de giration dans ou devant les toilettes (diamètre 1,50 m), en dehors du débattement de la porte
- Espace d'usage ou de transfert (0,80 m x 1,30 m), en dehors du débattement de la porte
- Barre de maintien, hauteur comprise entre 0,70 m à 0,80 m
- Axe de la lunette du WC distant entre 0,35 m à 0,40 m du mur latéral
- Hauteur de cuvette entre 0,45 m et 0,50 m
- Lave-mains adapté avec hauteur du plan \leq 0,85 m

CONFORME : OUI **NON** PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délai de la réalisation	Coût	Validation de la réalisation	Date
Installer tous les équipements des sanitaires à moins de 1,30 m du sol	01/07/19			

⁵ 1 par niveau comportant des sanitaires, situé au même emplacement que les autres.